

Déclarer la perte d'un chat, d'un chien ou d'un furet

Accéder au Service en ligne

Ce service permet de déclarer la perte d'un chat, d'un chien ou d'un furet au fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-cad).



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00